

Nom: Trizec Corporation Ltd.

Sujet principal: Les gains de capital des sociétés fermées, la règle
b) Le jour d'évaluation des cinq ans

La loi fiscale actuelle

Non applicable

Les propositions du Livre blanc

Les propositions concernant les gains de capital se trouvent au chapitre 3 du Livre blanc.

Faits saillants du mémoire

Page 19 du mémoire

On lit dans le mémoire:

La Trizec propose respectueusement, que tous les actifs à la date de l'estimation servent de base au calcul de l'impôt sur le gain en capital équivalant à la valeur ou au coût récapitulatif le plus élevé et sans qu'aucun gain ou perte soit reconnu avant que le coût récapitulatif ne soit établi.

C'est pourquoi la Trizec s'oppose à ce que des distinctions artificielles soient établies entre sociétés publiques et sociétés privées de même qu'aux différents tarifs d'impôts appliqués aux gains en capital, aux pertes en capital et aux dividendes de leurs actions respectives, car il les raisons qui font qu'une société est publique ou privée, et la distinction faite entre ces deux genres de sociétés ne peuvent expliquer les différences de traitement. Il la plupart des petites entreprises et des entreprises moyennes sont des sociétés publiques et les dividendes de Trizec ne sont pas de nature à être distribués en raison des avantages accordés aux actionnaires privilégiés dont bénéficierait Trizec de même que ceux qui sont distribués dans les sociétés privées. Ces deux sources de gains en capital sont d'importance égale et il est injuste de les traiter différemment. Les sociétés publiques et les sociétés privées ne sont pas de nature à être traitées différemment et les dividendes de Trizec ne sont pas de nature à être distribués en raison des avantages accordés aux actionnaires privilégiés dont bénéficierait Trizec de même que ceux qui sont distribués dans les sociétés privées. Ces deux sources de gains en capital sont d'importance égale et il est injuste de les traiter différemment. Les sociétés publiques et les sociétés privées ne sont pas de nature à être traitées différemment et les dividendes de Trizec ne sont pas de nature à être distribués en raison des avantages accordés aux actionnaires privilégiés dont bénéficierait Trizec de même que ceux qui sont distribués dans les sociétés privées.

Page 19 et 20 du mémoire

Faits saillants du mémoire